

02 déc 2022 -15:41

## Conseil des ministres du 2 décembre 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 2 décembre 2022, sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Pieter-Jan Devos  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 10  
[pieter-jan.devos@premier.fed.be](mailto:pieter-jan.devos@premier.fed.be)

Elise Goethals  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 22  
[elise.goethals@premier.fed.be](mailto:elise.goethals@premier.fed.be)

Maxime Darge  
Service Rédaction  
+32 471 84 21 87  
[maxime.darge@premier.fed.be](mailto:maxime.darge@premier.fed.be)

02 déc 2022 -15:41

Appartient à Conseil des ministres du 2 décembre 2022

## Fixation du contingent de l'armée pour l'année 2023

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi fixant le contingent de l'armée pour l'année 2023, comme le prescrit la constitution. Le contingent sera limité à 26 981 militaires en 2023.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)

02 déc 2022 -15:41

Appartient à Conseil des ministres du 2 décembre 2022

## Couverture budgétaire des missions de gestion civile de crises en 2022

Le Conseil des ministres a marqué son accord pour la poursuite de la couverture budgétaire du programme des missions de gestion civile de crises en 2022.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales

Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://lahbib.belgium.be>

Joan Condijs

Porte-parole (FR)

+32 475 81 91 28

[joan.condijs@diplobel.fed.be](mailto:joan.condijs@diplobel.fed.be)

Elke Pattyn

Porte-parole (NL)

+32 479 33 51 48

[elke.pattyn@diplobel.fed.be](mailto:elke.pattyn@diplobel.fed.be)

02 déc 2022 -15:41

Appartient à Conseil des ministres du 2 décembre 2022

## Intervention de Finexpo dans quatre dossiers de demandes de crédit à l'exportation

Sur proposition de la ministre du Commerce extérieur Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur quatre demandes de crédit à l'exportation.

Il s'agit des dossiers suivants :

- don pour l'exportation de ventilateurs d'anesthésie en Azerbaïdjan
- don pour la fourniture, la mise en service et le transfert de technologie d'un ensemble de systèmes de chloration fonctionnant à l'énergie solaire dans le cadre du projet *Care4Water* au Togo
- stabilisation d'intérêt pour la conception, la réalisation et l'installation de deux viaducs métalliques et de sept ponts métalliques au Gabon
- stabilisation d'intérêt pour la fourniture de lampadaires solaires au Burkina Faso

Finexpo examine les dossiers présentés par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent une aide publique pour des crédits à l'exportation. L'intervention de Finexpo concerne les conditions de financement des entreprises exportatrices d'équipements et de services : elle permet de réduire ou de stabiliser les coûts de financement mis à disposition par les banques. Les possibilités d'intervention de Finexpo dépendent du pays d'exportation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Joan Condijs  
Porte-parole (FR)  
+32 475 81 91 28  
[joan.condijs@diplobel.fed.be](mailto:joan.condijs@diplobel.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@diplobel.fed.be](mailto:elke.pattyn@diplobel.fed.be)

02 déc 2022 -15:41

Appartient à Conseil des ministres du 2 décembre 2022

## Fonction publique : marché public pour la livraison de matériel IT

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public concernant la livraison de PC portables, PC desktops, appareils ruggedized, appareils 2-en-1, écrans, accessoires et services connexes pour les administrations et institutions fédérales.

Le marché public (accord-cadre) sera passé par la centrale d'achat CMS du SPF BOSA, via une procédure ouverte. Il est constitué de six lots et sera conclu pour une durée de quatre ans (prolongeable pour maximum 12 mois).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Alban Brian  
Porte-parole (FR)  
+32 470 70 17 99  
[alban.brian@desutter.fed.be](mailto:alban.brian@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole (NL)  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

02 déc 2022 -15:41

Appartient à Conseil des ministres du 2 décembre 2022

## Allocation au personnel employé dans une prison de la Région de Bruxelles-Capitale

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenbrone, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à accorder une allocation au personnel de l'administration pénitentiaire employé dans une prison sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Par analogie avec les services de police bruxellois, le Conseil des ministres a décidé d'instaurer une indemnité incitative pour l'administration pénitentiaire pour le personnel employé dans une prison ou une maison de détention sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre  
de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
julien@teamjustitie.be

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
edward@teamjustitie.be

02 déc 2022 -15:41

Appartient à Conseil des ministres du 2 décembre 2022

## Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de trois marchés publics pour la Défense.

Sont concernés :

- le remplacement d'un réseau de communication sécurisé
- la mise à niveau du réseau en fibres optiques de la Défense
- l'assistance au suivi des études et travaux relatifs aux très grands et complexes projets d'infrastructure

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)

02 déc 2022 -15:41

Appartient à [Conseil des ministres du 2 décembre 2022](#)

## Abrogation du mécanisme de responsabilisation climat

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et de la ministre du Climat Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un avant-projet de loi spéciale abrogeant le mécanisme de responsabilisation climat.

Ce mécanisme a été introduit lors de la 6e réforme de l'État afin de stimuler les régions à déployer des efforts en vue de respecter les objectifs assignés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. De nombreuses difficultés juridiques ont cependant entravé sa mise en œuvre.

L'abrogation du mécanisme a permis de libérer des recettes fédérales issues de la mise aux enchères au profit de la politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi spéciale abrogeant l'article 65quater de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du  
Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@Khattabi.fed.be](mailto:info@Khattabi.fed.be)

Adrien Volant  
Porte-parole  
+32 497 82 39 56  
[adrien.volant@khattabi.fed.be](mailto:adrien.volant@khattabi.fed.be)

02 déc 2022 -15:41

Appartient à Conseil des ministres du 2 décembre 2022

## Remplacement d'un membre de la Commission nationale Climat

Sur proposition de la ministre du Climat Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le remplacement d'un membre suppléant de la Commission nationale Climat.

À partir du 5 décembre 2022, Cindy Dequesne sera remplacée par Mattijs Van Miert, en tant que membre suppléant et mandataire du gouvernement fédéral au sein de la Commission nationale Climat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@Khattabi.fed.be](mailto:info@Khattabi.fed.be)

Adrien Volant  
Porte-parole  
+32 497 82 39 56  
[adrien.volant@khattabi.fed.be](mailto:adrien.volant@khattabi.fed.be)

02 déc 2022 -15:41

Appartient à [Conseil des ministres du 2 décembre 2022](#)

## Réforme de la chaîne TVA

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un avant-projet de loi visant à moderniser la chaîne TVA et le traitement des déclarations périodiques à la TVA ou « chaîne TVA » et la perception des créances.

L'avant-projet apporte des modifications au Code de la taxe sur la valeur ajoutée et vise plus précisément une modernisation et une simplification des éléments suivants :

- le traitement des déclarations périodiques TVA, plus particulièrement lorsque les assujettis demeurent en défaut de dépôt de ces déclarations
- les dettes et les crédits TVA résultant de ces déclarations

Dans le cadre de cette réforme de la chaîne TVA, l'avant-projet de loi modifie aussi diverses autres dispositions légales relatives à la perception de créances fiscales et non fiscales au sein du SPF Finances.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

02 déc 2022 -15:41

Appartient à [Conseil des ministres du 2 décembre 2022](#)

## Programme opérationnel pour l'aide alimentaire dans le cadre du FSE+

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le programme opérationnel pour l'aide alimentaire en Belgique dans le cadre de la nouvelle programmation du FSE+ (Fonds social européen) pour 2021-2027.

Cette programmation bénéficiera en 2023 d'un budget de 27,9 millions d'euros : 10,2 millions d'euros issus du FSE+ via les Régions, 1,1 million d'euros de cofinancement du fédéral et une enveloppe complémentaire de 16,6 millions d'euros libérée par le gouvernement fédéral. Par ailleurs, 1,65 million d'euros sont également prévus pour compenser, en 2023, l'impact de l'inflation et ce afin de garantir les volumes de denrées à commander.

La programmation du FEAD (Fonds européen d'aide aux plus démunis) gérée par le SPP Intégration sociale - qui devait initialement couvrir la période 2014-2020 - arrive à son terme. À la suite de la pandémie de COVID-19, la programmation du FEAD s'est poursuivie en 2021 et 2022 grâce aux fonds du paquet de mesures REACT-EU. Ces moyens arrivant à leur terme, la nouvelle programmation FSE+ peut commencer.

Le FEAD, qui jusqu'à maintenant était un fonds distinct, fera dorénavant partie du FSE+ pour la Belgique. Il s'inscrit en effet dans l'objectif spécifique du FSE+ qui est de lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies. Le SPP Intégration sociale gère le FEAD depuis 2014 et continuera comme autorité de gestion pour cette partie du fonds.

Le plan opérationnel présenté par le SPP Intégration sociale vise à contribuer à la réduction de la pauvreté en Belgique dans le cadre des objectifs européens de réduction de la pauvreté. Le programme prévoit donc une aide alimentaire et des mesures d'accompagnement dans la lignée du précédent programme FEAD, avec des améliorations fondées sur l'expérience et les développements.

Le SPP Intégration sociale présentera également le programme à la Commission européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris  
Avenue de la Toison d'or, 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 64 84  
<https://lalieux.belgium.be>  
[info@lalieux.fed.be](mailto:info@lalieux.fed.be)

Delphine Van Bladel  
Porte-parole (FR)  
+32 476 60 02 61  
[delphine.vanbladel@lalieux.fed.be](mailto:delphine.vanbladel@lalieux.fed.be)

Sam Van De Putte  
Porte-parole (NL)  
[sam.vandeputte@lalieux.fed.be](mailto:sam.vandeputte@lalieux.fed.be)

02 déc 2022 -15:41

Appartient à Conseil des ministres du 2 décembre 2022

## Assentiment à l'accord de coopération relatif au mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération du 1er juin 2022 entre l'Etat fédéral et les entités fédérées visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers.

Cet accord de coopération, adapté à l'avis du Conseil d'État, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du règlement européen 2019/452 établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union, réalisant une mise en œuvre coordonnée d'un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers. Afin d'appliquer cet accord, un Comité de filtrage interfédéral (CFI) sera créé, présidé par un représentant du SPF Économie.

Les dispositions de l'accord s'appliquent aux investissements directs étrangers qui peuvent avoir un impact sur la sécurité ou l'ordre public en Belgique ou pour les intérêts stratégiques des Régions et des Communautés. Il s'agit des investissements qui visent à établir ou à maintenir des relations directes durables entre l'investisseur étranger et l'entrepreneur ou l'entreprise à laquelle les capitaux sont mis à disposition en vue d'exercer une activité économique dans un État membre de l'UE.

*Avant-projet de loi portant approbation de l'accord de coopération du 1er juin 2022 entre l'Etat fédéral, la Région Flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

02 déc 2022 -15:41

Appartient à Conseil des ministres du 2 décembre 2022

## Accord-cadre pour travaux d'imprimerie dans la fonction publique fédérale

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public destiné à la conclusion d'un accord-cadre pour effectuer des travaux d'imprimerie et de mise sous pli pour les organismes participants de la fonction publique fédérale belge.

Le présent contrat mettant à disposition des machines pour l'impression transactionnelle expire au 3 janvier 2023. En raison du temps très limité qui reste pour prendre une nouvelle décision d'attribution en temps opportun, ce marché public sera passé par procédure négociée sans publication préalable en extrême urgence avec les deux soumissionnaires connus lors du lancement de la procédure ouverte fin 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

02 déc 2022 -15:41

Appartient à Conseil des ministres du 2 décembre 2022

## Aide financière pour le recrutement de personnel civil supplémentaire chargé de l'accompagnement de mesures judiciaires

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant des subsides à des organisations pour le recrutement de personnel civil supplémentaire chargé de l'accompagnement de mesures judiciaires pour l'année 2022.

Au total, 75 communes et/ou organisations recevront une aide pour l'année 2022. Sous réserve des crédits disponibles, le versement des allocations dues sera effectué selon un système d'avance/solde dont le pourcentage est calculé selon une base annuelle. Une avance de 80 % sera versée annuellement aux communes et/ou organisations bénéficiaires.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
julien@teamjustitie.be

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
edward@teamjustitie.be

02 déc 2022 -15:41

Appartient à [Conseil des ministres du 2 décembre 2022](#)

## Fixation d'honoraires pour la préparation, la délivrance et l'administration de vaccins COVID-19

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal instaurant des honoraires pour la préparation, la délivrance et l'administration de vaccins COVID-19.

Pendant la pandémie de COVID-19, la plupart des vaccins ont été administrés dans des centres de vaccination et financés par ceux-ci. Depuis le 18 juillet 2022, les prestataires de soins de première ligne sont également encouragés à préparer, délivrer et administrer les vaccins COVID-19 en cabinet, en pharmacie ou au domicile du patient.

Dans ce contexte, le projet d'arrêté royal prévoit des honoraires pour les médecins, le personnel infirmier, les sages-femmes et les pharmaciens, avec effet rétroactif depuis le 18 juillet 2022.

Le coût par vaccin administré s'élève à :

- 3,22 euros par préparation individuelle par un pharmacien en vue de la livraison à un autre dispensateur
- 15,5 euros pour l'administration par un pharmacien, une sage-femme ou un praticien de l'art infirmier
- le coût (variable) pour la consultation ou la visite par un médecin, pour les consultations et visites qui seront effectuées en plus dans ce cadre et dont le nombre dépend de la mise en œuvre de ce circuit dans les campagnes organisées par les communautés

Cette participation des dispensateurs de soins de la première ligne offre de nouvelles possibilités pour des vaccinations individuelles et occasionnelles, en complément à la vaccination qui se poursuit aussi dans les centres de vaccination

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes

Rue de la Loi, 23

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman

Porte-parole

+32 476 28 83 13

[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

02 déc 2022 -15:41

Appartient à [Conseil des ministres du 2 décembre 2022](#)

## Augmentation des subventions des coupoles d'associations de patients

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi augmentant les subventions pour la Ligue des usagers des services de santé (LUSS) et la Vlaams patiëntenplatform (VPP).

L'augmentation de la subvention annuelle structurelle de la VPP et de la LUSS par l'INAMI, à partir de l'année d'exploitation 2023, vise à leur permettre d'élargir leurs activités afin de renforcer la voix du patient dans la politique fédérale.

À la suite de cette augmentation, les missions liées à ces subventions sont également modifiées afin de mieux soutenir le rôle croissant de ces organisations au niveau fédéral. Dans cette perspective, les missions visent principalement à renforcer l'implication des associations de patients dans notre système fédéral de santé, mais aussi au sein des différentes instances fédérales liées à ce système (INAMI, SPF Santé publique, KCE...) et/ou dont les compétences ont un impact spécifique sur la vie des patients.

L'avant-projet de loi est soumis pour avis au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi modifiant la loi-programme (I) du 27 décembre 2006*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

02 déc 2022 -15:41

Appartient à [Conseil des ministres du 2 décembre 2022](#)

## Modifications au contrat de gestion entre l'État et skeyes

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêtés royaux portant approbation des sixième, neuvième et dixième modifications au troisième contrat de gestion entre l'État et skeyes dans le cadre de la verdissement du secteur aérien.

Les modifications apportées au troisième contrat de gestion sont les suivantes :

- la sixième modification

En 2020, une dotation de 45 millions d'euros a été octroyée à skeyes pour assurer sa pérennité opérationnelle et financière. Un montant de 20 millions d'euros devra être remboursé, les 25 millions d'euros restants seront définitivement octroyés via le projet d'arrêté royal. Ce montant est notamment affecté à la limitation de l'impact de la pandémie de COVID-19 et à l'investissement dans des mesures d'efficacité et de transition énergétiques.

- la neuvième modification

En avril 2022, une subvention de 2 745 000 euros a été accordée à skeyes pour rendre le secteur de l'aviation plus durable. Concrètement, il s'agit de promouvoir des concepts de procédures de vols plus respectueuses de l'environnement et de mettre en œuvre un système tarifaire tenant compte de paramètres environnementaux pour les redevances terminales. Les différents budgets devant couvrir les frais de ces projets font l'objet du projet d'arrêté royal.

- la dixième modification

En mars 2022, une subvention de 6 750 000 euros a été octroyée à skeyes afin de mettre tout en œuvre pour lever les barrières qui entravent le déploiement des énergies renouvelables. Skeyes élaborera à cette fin un plan échelonné composé de mesures visant à rationaliser les systèmes de navigation aérienne, à introduire de nouvelles technologies et à optimiser les procédures opérationnelles.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal portant approbation de la sixième modification au troisième contrat de gestion entre l'État et skeyes*

*Projet d'arrêté royal portant approbation de la neuvième modification au troisième contrat de gestion entre l'État et skeyes*

*Projet d'arrêté royal portant approbation de la dixième modification au troisième contrat de gestion entre l'État et skeyes*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la  
Mobilité  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://gilkinet.belgium.be>  
[info@gilkinet.fed.be](mailto:info@gilkinet.fed.be)

Pascal Devos  
Porte-parole (FR)  
+32 478 34 23 77  
[pascal.devos@gilkinet.fed.be](mailto:pascal.devos@gilkinet.fed.be)

Litte Frooninckx  
Porte-parole (NL)  
+32 499 59 17 74  
[litte.frooninckx@gilkinet.fed.be](mailto:litte.frooninckx@gilkinet.fed.be)

02 déc 2022 -15:41

Appartient à Conseil des ministres du 2 décembre 2022

## Mission B-FAST en Ukraine

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé une mission B-FAST en Ukraine.

Face à la catastrophe humanitaire que subit le peuple ukrainien en raison de l'invasion russe, l'Ukraine a transmis un grand nombre de demandes d'aide aux États membres de l'Union européenne par le biais du mécanisme européen de protection civile (UCPM).

B-FAST (*Belgian First Aid and Support Team*) est la structure d'intervention rapide permanente chargée d'organiser l'aide d'urgence en cas de catastrophe à l'étranger. Sur la base des besoins identifiés, le Conseil de coordination de B-FAST a approuvé l'achat et la donation à l'Ukraine d'une aide composée de générateurs, de sacs de couchage, de kits de premiers secours et de nourriture. Cette aide a été complétée par des dons de deux partenaires de B-FAST pour la fourniture d'équipements destinés à l'infrastructure électrique de l'Ukraine et d'équipements informatiques supplémentaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Joan Condijs  
Porte-parole (FR)  
+32 475 81 91 28  
[joan.condijs@diplobel.fed.be](mailto:joan.condijs@diplobel.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@diplobel.fed.be](mailto:elke.pattyn@diplobel.fed.be)